

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28, 29 mars 2017**

**2017 V70.** Vœu relatif au magasin Tati.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les dirigeants de Tati ont annoncé il y a quelques jours leur volonté de vendre le magasin Tati Barbès et les 140 magasins du groupe en France ;

Considérant que près de 90 emplois de caissières et vendeuses sont menacés dans le 18e, près de 2 000 en France ;

Considérant que le départ du magasin Tati, symbole mythique du Paris populaire qui domine le quartier de Barbès depuis 1948, serait un coup très dur porté à la vie et aux commerces de quartier, au 18e arrondissement et au-delà ;

Considérant qu'une banque d'affaire a été mandatée par le groupe Eram, propriétaire, en vue de décider du sort de l'enseigne, sans concertation avec les habitants, les salariés ou les pouvoirs publics ;

Aussi, sur proposition de Ian Brossat, Danièle Premel, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu.e.s communistes- Front de Gauche, et de Pauline Véron, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la maire de Paris s'adresse au 1er ministre afin que l'Etat mette tout en oeuvre pour sauvegarder l'entreprise et protéger les salariés ;
- Qu'en cas de fermeture du magasin, des discussions soient engagées avec le repreneur des murs pour que l'implantation d'un commerce pratiquant des prix accessibles soit privilégiée.